



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 63267

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à propos de l'avenir du CREF, principal complément retraite des agents de la fonction publique, choisi par plus de 450 000 adhérents. En effet, la réforme du code de la mutualité conditionne l'avenir du CREF et un décret en Conseil d'Etat doit en fixer précisément les nouvelles règles. Or, ce décret tarde à paraître et de ce fait maintient depuis plusieurs mois le CREF dans un climat d'incertitude préjudiciable. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que soit publié au plus tôt le décret qui fixera les règles de provisionnement applicables au CREF.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63267

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3780